

Le Livre de Raison d'un propriétaire de Versoix

Autor(en): **Ferrier, Jean-P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Volkskunde : Korrespondenzblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde**

Band (Jahr): **19 (1929)**

Heft 4-6

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1004919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Livre de Raison d'un propriétaire de Versoix

Mathieu Mégard portait le titre de secrétaire du roi rière la chancellerie du parlement de Grenoble, on l'appelait « Monsieur l'avocat », mais c'était surtout un riche agriculteur, il possédait ou affermait presque toutes les terres, vignes et bois entre Versoix et Sauvergnny, gouvernant tout un peuple de bouviers, bovairons, boubes, valets de vigne, serviteurs et servantes. Homme d'ordre, il notait au jour le jour ses dépenses sur un gros registre à couverture grise portant le titre *Livre de raison pour les années 1760 à 1767 contenant dépenses et recettes.*

Ce registre a dormi dans un grenier plus de 160 années, les souris et les rats voulurent bien l'épargner, il en est sorti depuis peu pour entrer dans la bibliothèque d'un collectionneur qui a bien voulu nous le communiquer.

Mégard ne se contentait pas, comme les comptables de nos jours, de dresser une aride liste de dépenses et de recettes, il se plaisait à y ajouter quelques commentaires qui égalaient ce qu'une sèche énumération aurait d'un peu sévère et qui nous donnent maints détails sur la vie campagnarde avant la Révolution.

Nous voyons que la main-d'œuvre n'était guère onéreuse, nous lisons :

« Loué pour servante d'ouvrage, Marie Refaix de Dorfy en Chablais pour le prix de quatorze écus patagons, quatre aulnes de toile, une paire de souliers et 15 sols d'arrhes-cy 42 florins de Genève* » et en note :

« Je lui ai fait son compte le 14 septembre pour cause d'amourette avec mon bouvier. »

Un boube, soit petit valet, ne se payait par an qu'une quinzaine de francs.

« Loué pour boube Nicolas Véchère de Sauverny pour deux écus neufs soit 26 florins et une paire de souliers s'il est sage. »

Et au-dessous :

« Il m'a tué un veau, c'est pourquoi je l'ai renvoyé au mois de septembre sans lui rien donner. »

L'aristocratie des domestiques a toujours été constituée par les nourrices, ce sont elles qui recevaient les plus forts gages :

« Loué la Perrone Curtis pour nourrir mon cadet qui est venu au monde ce jour le trois septembre 1760 pour prix de douze petits écus de France soit 78 florins et d'un petit écu d'arrhes qu'elle a reçu ; en acompte je lui ai livré pour faire enterrer son enfant trois florins. »

Tout jour de chômage était défalqué des gages, ce qui obligeait Mégard à tenir une comptabilité détaillée des jours d'absence ou de maladie de son personnel, en voici un exemple :

« Etienne a perdu d'un mal de doigt	4 jours
De la semaine du dimanche 14 qu'il est allé au cabaret, il a perdu	2
D'un mal de gorge il a perdu	5
Le jour des Cendres il n'a rien fait étant allé au cabaret	1
Le lundi 21 février et 22 il n'a rien fait du tout	2
Le 3 avril, il a eu mal au ventre pour cause de débauche du	
jour avant	1
Le 8 septembre, il s'engagea pendant la nuit dans Royal Italien	
et ne fit rien le 9	1

Le vin de Versoix avait déjà une terrible réputation; il signale dans l'état de ses terres « 6 poses de vigne dont un tiers en rouge, qualité de vin qui n'est propre que pour la boisson des domestiques. »

Les recettes pour toutes sortes de maux des hommes et des bêtes tiennent aussi une forte place dans ce Livre de Raison. Sauvons-en quelques-unes de l'oubli, aussi bien peuvent-elles être salutaires. En voici une contre la morve des chevaux, approuvée par le docteur Bauhinum, professeur à Bâle :

« Il faut prendre six livres d'orge avec dix livres d'eau, faites le bouillir à lent feu jusqu'à ce que l'eau soit consommée et puis ôtez le du feu, tandis que l'orge est encore chaude mettez le pot avec l'orge dans un sac et attachez le sac à la tête du cheval cependant que les yeux n'y entrent pas, c'est afin que le cheval reçoive la fumée par la bouche et par le nez, mais gardez-vous bien que la fumée n'aille aux yeux, faites recuire la même orge deux à trois fois de même, vous verrez merveille. Ensuite cherchez de vous procurer une oie blanche sans tache, enfermez-la dans une cage et donnez-lui 31 jours rien d'autre à manger que de l'orge et pour boisson il faut lui donner du vin, gardez-vous bien de lui donner autre chose, les 31 jours passés vous lui couperez la tête d'un seul coup et vous attraperez le sang, tandis que le sang est chaud, vous seringuez le cheval dans ses deux narines et la morve s'arrêtera et bien beaucoup de fois les chevaux en sont guéris. »

Voulez-vous éviter de voir votre bétail mordu par les loups ?

« Lorsque votre bétail va aux champs, tenez-vous sur la porte ou autre endroit de sorte que vous les puissiez toutes découvrir et dites après avoir tiré votre chapeau. Jésus, ce que Dieu fait sera bien fait si Dieu plait. Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit ainsi soit-il. Où t'en vas-tu les lares ? Je vais au pâturage, là où le bétail pâture. Retourne t'en lare ni à moi, ni à mes bêtes tu ne peux rien faire. Saint Laurent serre lui les dents, Saint Martin tiens le toi bien. A Dieu plaise Amen. Et si vous remettez d'autres bêtes il faut recommencer. Ladite recette ne sert que jusqu'à la Saint-Martin. »

Si vous avez des hémorragies, voici un secret pour en guérir :

« Il faut dire trois fois : Au nom de Dieu-Jean — ou un autre nom — tu perds ton sang par derrière ou par devant, Dieu te l'arrête que tu ne puisse ni saigner, ni pourrir, ni entremourir pas plus qu'Adam quand Dieu lui tira hors la côte pour former Eve sa femme. Au nom du Père ainsi soit-il. »

Il est peu de maladies pour lesquelles Mégard n'ait noté un remède ou secret : gale, teigne, enflure de la rate, dartres, brûlures, limaçon des brebis, tranchées, etc., etc.

Si Mégard avait voulu publier la recette de tous ces précieux remèdes, son nom aurait peut-être passé à la postérité comme celui d'un bienfaiteur de l'humanité; son souvenir demeure néanmoins dans la région versoisienne grâce au banc de pierre qu'il fit construire du côté d'Ecogia, le banc Mégard, si en faveur auprès des amoureux tant il est heureusement situé au bord d'un petit chemin peu fréquenté et protégé des regards indiscrets par les hautes haies qui l'entourent.

(Journal de Genève, 29. VI. 1928.)

Jean-P. FERRIER.

* Il s'agit d'un engagement annuel et le florin valait environ 50 centimes.